



Point 3 à l'ordre du jour :

**Date de mise en œuvre des dotations**

*Rapport du Conseil synodal*

**Session extraordinaire des 6 et 7 mars 2020**



## **Date de mise en œuvre des dotations**

*Rapport du Conseil synodal*

## **Introduction**

Le Conseil synodal (CS) mesure depuis son entrée en fonction l'importance du dossier sur les dotations. Il aimerait exprimer ici sa reconnaissance pour les différents acteurs qui s'y sont impliqués et l'ont porté jusque-là :

- le CS précédant qui a mené avec persévérance et compétence ce dossier et établi le tableau qui exprime les diverses enveloppes de dotations ;
- le groupe « dotations » qui a pris du temps pour accomplir un travail qui a largement contribué aux décisions du Synode de mars 2019 dans un esprit consensuel et rassembleur ;
- le Synode qui a permis de clarifier par ses décisions les nouvelles enveloppes de dotation ;
- plus largement, nous apprécions la bienveillance qui nous est accordée depuis le début de la législature. Elle nous a permis de prendre du temps pour découvrir, analyser et partager notre compréhension du fonctionnement de l'EERV et des enjeux dans lesquels elle se trouve, notamment dans le domaine des ressources humaines, et donc des dotations.

C'est dans la continuité de ce processus que le CS vient vers vous pour la session synodale des 6 et 7 mars 2020, au bénéfice du travail et des décisions prises ces dernières années. Fort de ce travail antérieur, il nous apparaît cependant que plusieurs propositions du groupe de travail n'ont pas été pondérées par des votes, mais qu'elles figurent comme des propositions pertinentes que nous estimons devoir être encore travaillées (par exemple, le pourcentage minimum attribué à chaque paroisse ou la part régionale pour Terre Nouvelle. De même, les propositions pour l'échelon cantonal – Offices et Services – demandent du temps supplémentaire pour être redéfinis.)

Enfin, nous sommes pleinement attentifs aux attentes et aux demandes dans plusieurs Régions de souhaiter pouvoir s'organiser à partir des nouvelles dotations à disposition.

C'est en conscience de tous ces éléments que le CS a communiqué en décembre dernier son désir de décaler d'une année les décisions de répartition des enveloppes de dotations.

Ce rapport vient donc demander au Synode d'accepter cette prolongation de délai d'une année pour déployer la mise en place des dotations.

## **Etat des lieux**

Dans les dossiers, les défis et les questions liés à l'élaboration de son programme de législature, le CS a rapidement réalisé que les décisions sur les dotations dans les Régions et à l'échelon cantonal (Offices et Services) étaient intimement imbriquées avec les priorités de la vie de notre Eglise et sa vision pour ces prochaines années.

En convergence avec plusieurs points importants relevés par le groupe dotations du Synode, le CS souligne qu'il faut démarrer un travail indispensable d'allègement (dans les Offices et Services cantonaux et dans les Régions), de valorisation de l'autonomie des Régions tout en accompagnant les lieux d'Eglise pour déployer ce qui se vit en cohérence avec la vision qui est en train d'émerger.

Dans ce sens, le CS a travaillé plusieurs journées avec les coordinateurs, les responsables d'Offices et de Services pour dégager une vision et des priorités qui sont en processus de validation et de reformulation avec plusieurs partenaires dans notre Eglise.

## **Nos convictions**

Sans anticiper sur ce que nous sommes en train d'affiner avec d'autres, nous pouvons néanmoins avancer que notre attention devrait se porter ces prochaines années sur les domaines suivants :

- les 0 – 8 ans et ceux qui sont concernés par cette génération ;
- le discernement dans nos lieux d'Eglise pour évaluer ce qui doit être accompagné, renouvelé, créé, ou abandonné ;
- les impacts de la transition écologique que nous avons à vivre ;

A ce jour, il nous semble fondamental d'attendre ce pas suivant de la formulation de nos priorités qui seront présentées au Synode de novembre dans le cadre de notre programme de législature.

Le CS demande donc le temps utile pour faire les choses dans le bon ordre et surtout pour trouver le bon équilibre de déploiement des forces :

- 1) pour cultiver une communion et une cohérence d'Eglise avec cette vision ;
- 2) pour permettre au génie local de s'exprimer dans les paroisses et les Régions qui vont définir comment elles vont vivre les choses ;
- 3) pour mettre en place un juste investissement de forces et de ressources pour accompagner l'intégration de la vision et des priorités.

Une année de plus pour affiner ce travail peut être perçue comme un inconfort qui se prolonge dans les Régions, néanmoins nous savons que les conseils, les coordinateurs et l'ensemble des ministres ont les ressources pour faire vivre ces lieux d'Eglise avec compétence et solidarité pendant la suite de ce processus.

C'est dans cet esprit de faire les choses dans le bon ordre, en prenant le temps du travail consensuel autour de la vision et des priorités, que nous demandons au Synode de prendre la décision suivante :

Le Synode accepte de décaler au mois de juin 2021 la répartition des dotations dans les Régions et à l'échelon cantonal (Offices et Services).
--

Les autres décisions de mars 2019 (le tableau + les décisions 3 à 7) restent valides et pertinentes.

Adopté par le Conseil synodal le 11.02.2020